



enfant lyceen

Par **frlg**, le **18/01/2012** à **16:19**

bonjour

Par **cocotte1003**, le **18/01/2012** à **18:11**

Bonjour, puisque votre fils n'aura aucun revenu pour vivre, il vaut mieux lui verser une pension tout compris que vous pourrez ainsi déduire de vos impôts. Au regard du fisc vous devez les aliments à vos enfants pas sure qu'il considere le portable comme un aliment ! cela vous permettra peut-etre de réduire vos impôts et ainsi de mieux aider votre fils par une plus grosse pension, cordialement

Par **cocotte1003**, le **18/01/2012** à **19:19**

Bonjour, la pension se calcule en fonction des besoins de votre fils, et des revenus et charges que vous avez. Il existe un tableau d'amortissement des besoins alimentaires (voir internet) auquel les juges peuvent se référer, en général cela représente 10 % des revenus. Votre fils va devoir participer au loyer, électricité, eau, taxe et pouvoir faire ses études dans des conditions correctes, reste à savoir si avec 160 euros par mois et les allocations, il va y arriver.... tant qu'il n'y a pas de décision de justice, vous faites comme vous voulez ou comme vous pouvez, cordialement